CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Rue Reine Astrid 49/10
B-4100 Boncelles
TVA: BE 0650 647 987
+32 471 58 07 08 | info@certigreeen.be | www.certigreeen.be

655-INSP

P.V. N°-RCE-BTD-13/07/26-5459-CP

Date de visite: 13/07/2026

CONFORME

1re visite

Raison du contrôle

CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE EXISTANTE À BASSE OU TRÈS BASSE TENSION
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 - 6.5/8.1.2 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

Objet

Contrôleur	Romain Cereghetti
Type de bien	Maison
Adresse	Rue du major 15, 6061, 6061 Montignies sur sambre
Responsable	Propriétaire
Nom complet responsable	
Adresse du responsable	
Type de demandeur	Installateur
Nom du demandeur	Sacha Iglicki (sigelec)
Numéro de téléphone	0479958563
Numéro de TVA	BE1008279564
Photo	

Références réglementaires

Parties d'avant juin '20	- 8.2.1 - Dérogations possibles pour partie d'installation entamée avant oct '81, - 8.1.2 - Contrôle périodique d'une installation d'oct '81 à mai '20 inclus (ancien RGIE, avec dérogations 8.2.2 possibles)

Installation

Tension	3x230V
Protection générale	40 A

Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)

Intensité (A)	Sensibilité (mA)
40 A	300 mA

Diff. supplémentaire(s). ≤ 30 mA (DDRS)

Intensité (A)	Sensibilité (mA)
40 A	30 mA
40 A	30 mA

Câble compteur-tableau

Type	Qté	Section (mm²)
XVB	4	10 mm²

Qté tableaux	1
Qté circuits	17
Conducteur de terre (entre sectionneur et prise de terre)	16 mm²

Mesures

Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	14.5 Ω
Isolement général par rapport à la PDT	52.1 MΩ
Appareil utilisé	MES004 (Metrel 61557) - 17470061

Dérogations appliquées pour installation réalisée :

8.2.1 (avant oct '81)	E.13- Autorisation de conserver des socles de prises de courant non conformes à la NBN C61-112, sans broche de terre, si et seulement si le câble de raccordement est exempt de conducteur de terre et si le circuit concerné est couvert par une protection différentielle de sensibilité de max 30 mA. La protection enfant est toujours exigée., F.9- Permission de conserver des circuits de plus de 8 socles simples ou multiples de prises

Critères de contrôle

Critère	Statut
1 - Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	**OK**
2 - Isolement général par rapport à la PDT	**OK**
3 - Continuité de terre	**OK**
4 - Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	**OK**
5 - Protection contre contacts directs	**OK**
6 - Protection contre contacts indirects	**OK**
7 - Appareillage fixe et à poste fixe	**OK**
8 - Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	**OK**
9 - Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	**OK**
17 - Documents, études techniques, analyses de risques	**OK**
18 - Risques liés à un incendie	**OK**

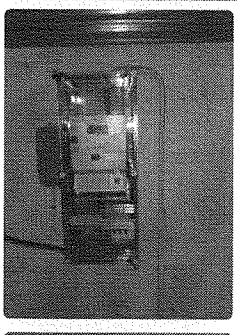
Observations

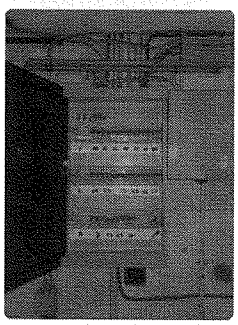
Observation	Notes
O.28- Les lieux contenant une baignoire ou une douche et dont la réalisation a été entamée avant le 1/03/2025 ont été contrôlés suivant version 01 à 04 du RGIE Livre 1, avec dérogations applicables suivant époque de réalisation.	-

Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ?	
Plombage	Oui

Fichiers / Photos

Photos annexes





Résultat

✓ CONFORME

Les schémas unifilaires et plans de position joints au rapport ont étés contrôlés, datés et signés par l'agent-visiteur et le responsable de l'installation.

Installation conforme au RGIE Livre 1.

Validité :

Installation à faire de nouveau contrôler avant le 13/07/2051, soit 25 An(s) après émission du présent rapport.

Signature(s)

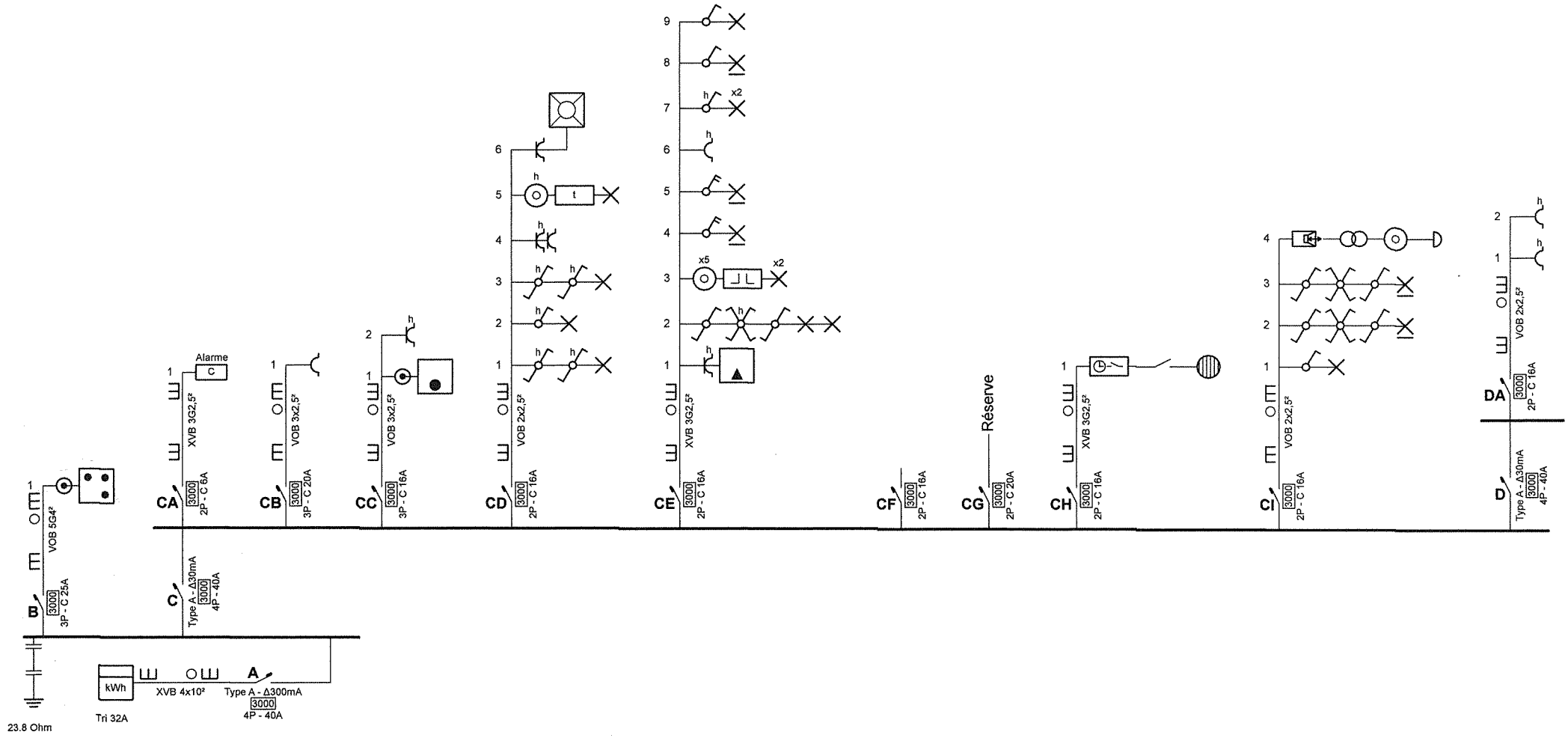
Romain Cereghetti

CERTIGREEN Romain Cereghetti 0460/95.68.61

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Économie Direction générale de l'Énergie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas de non-conformité persistante à la seconde visite, une copie du rapport est d'office transmise au SPF Économie Direction générale de l'Énergie par CERTIGREEN test.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 - Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.5.7.2.b7) 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. Enseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des Affaires économiques, Direction générale de l'Énergie de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la

présence d'électricité - 4. Entretenir ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 - Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.



Organisme agréé

Adresse de l'installation électrique

Rue Major 15
6061 Montignies-sur-sambre

Installateur

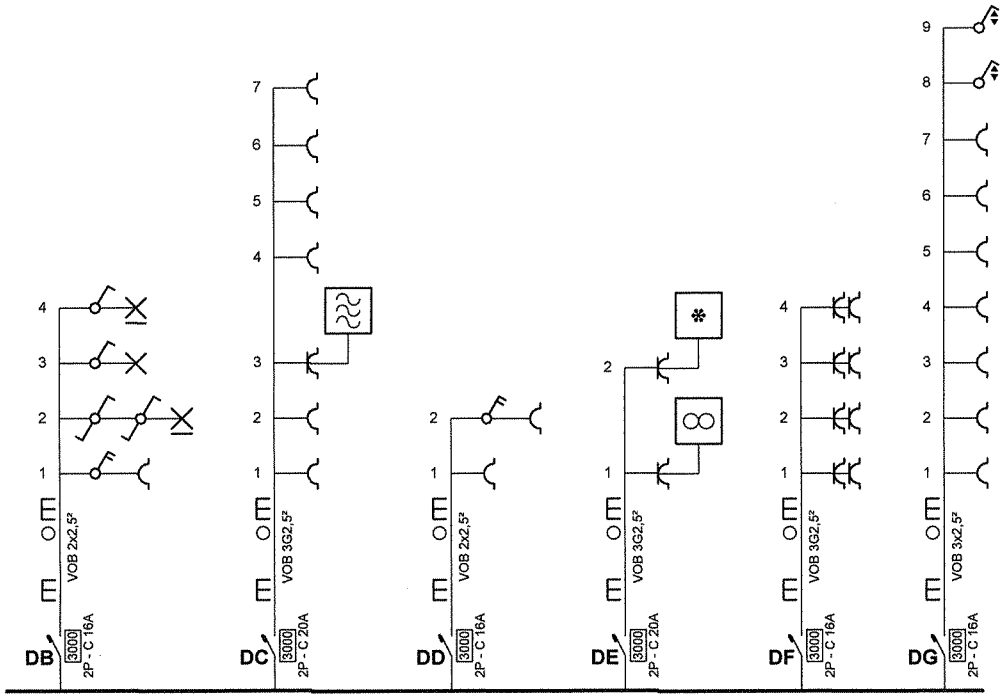
Iglicki Sacha (SIGELEC)
Rue de l'abbaye 63
6200 Châtelineau
GSM: 0479 95 85 63
e-mail: sigelec@outlook.be
BE1008 279 564

SIGELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

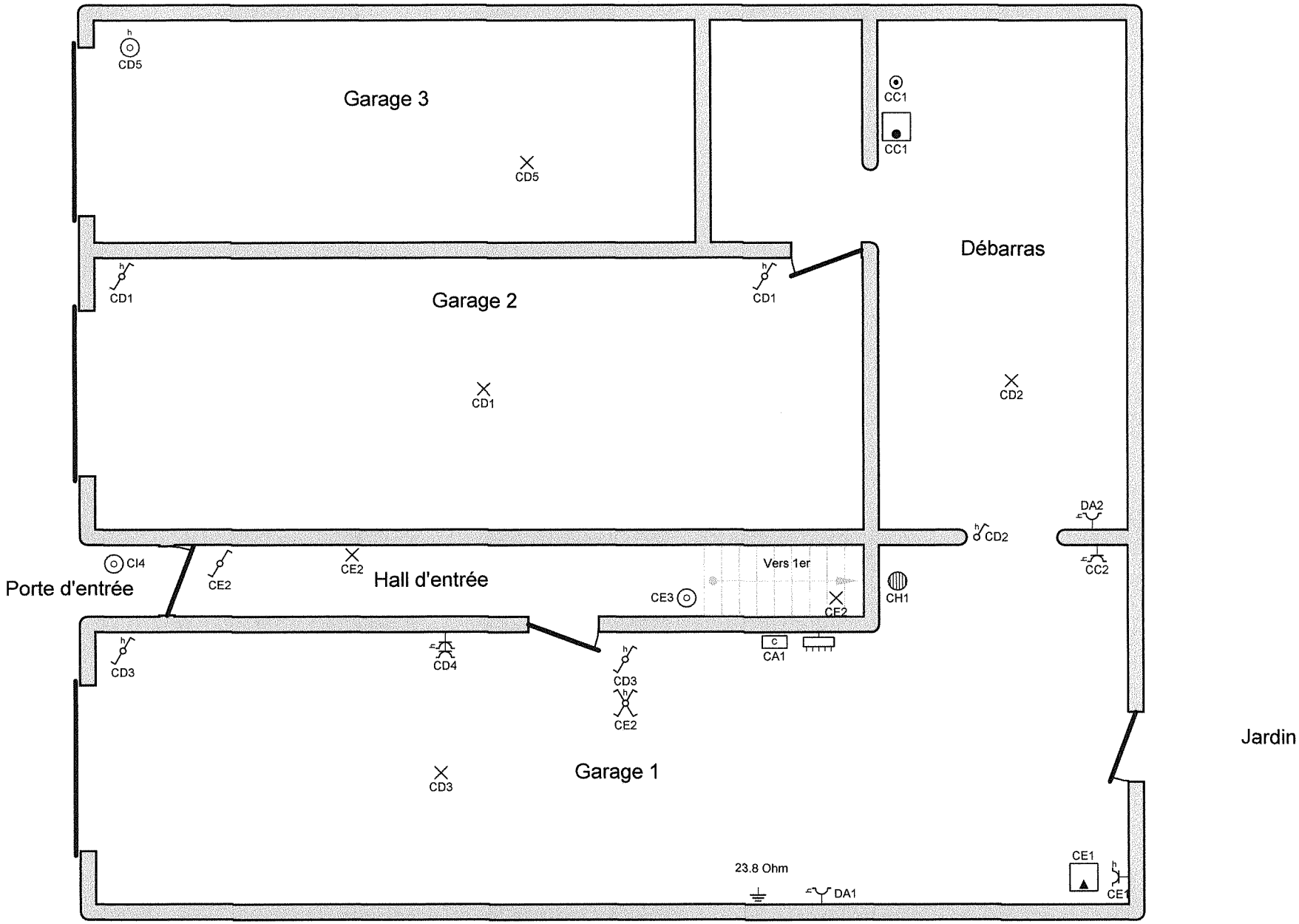
Schéma unifilaire

3 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: Sacha Iglicki



Organisme agréé	**Adresse de l'installation électrique** Rue Major 15 6061 Montignies-sur-sambre	**Installateur** Iglicki Sacha (SIGELEC) Rue de l'abbaye 63 6200 Châtelineau GSM: 0479 95 85 63 e-mail: sigelec@outlook.be BE1008 279 564	**p. 2/6** **Schéma unifilaire** 3 x 230V ~ 50Hz
Schéma dessiné par: Sacha Iglicki			



Organisme agréé

Adresse de l'installation électrique

Rue Major 15
6061 Montignies-sur-sambre

Installateur

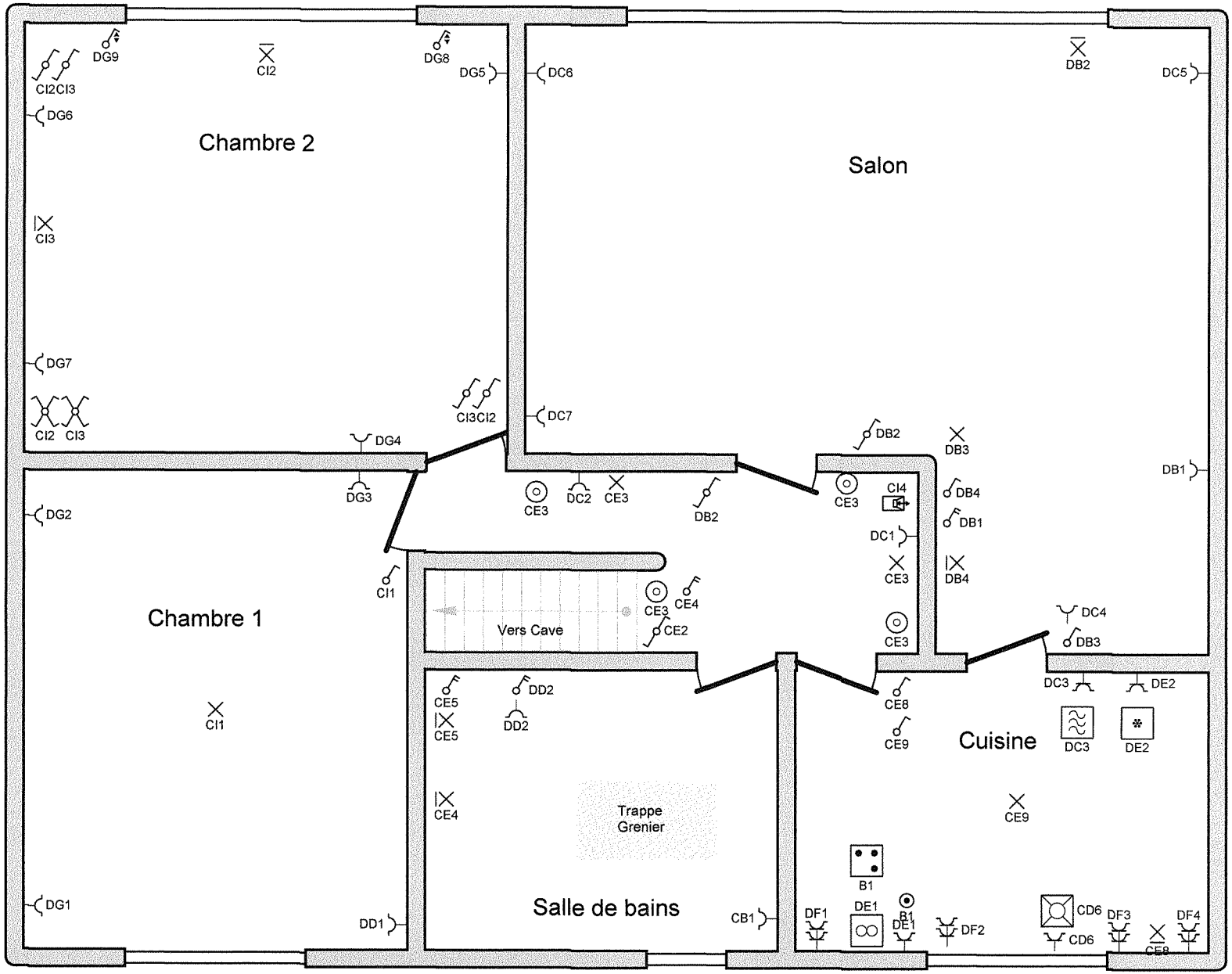
Iglicki Sacha (SIGELEC)
Rue de l'abbaye 63
6200 Châtelineau
GSM: 0479 95 85 63
e-mail: sigelec@outlook.be
BE1008 279 564

SIGELEC
ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

p. 3/6
Plan de position

3 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: Sacha Iglicki



Organisme agréé

Adresse de l'installation électrique

Rue Major 15
6061 Montignies-sur-sambre

Installateur

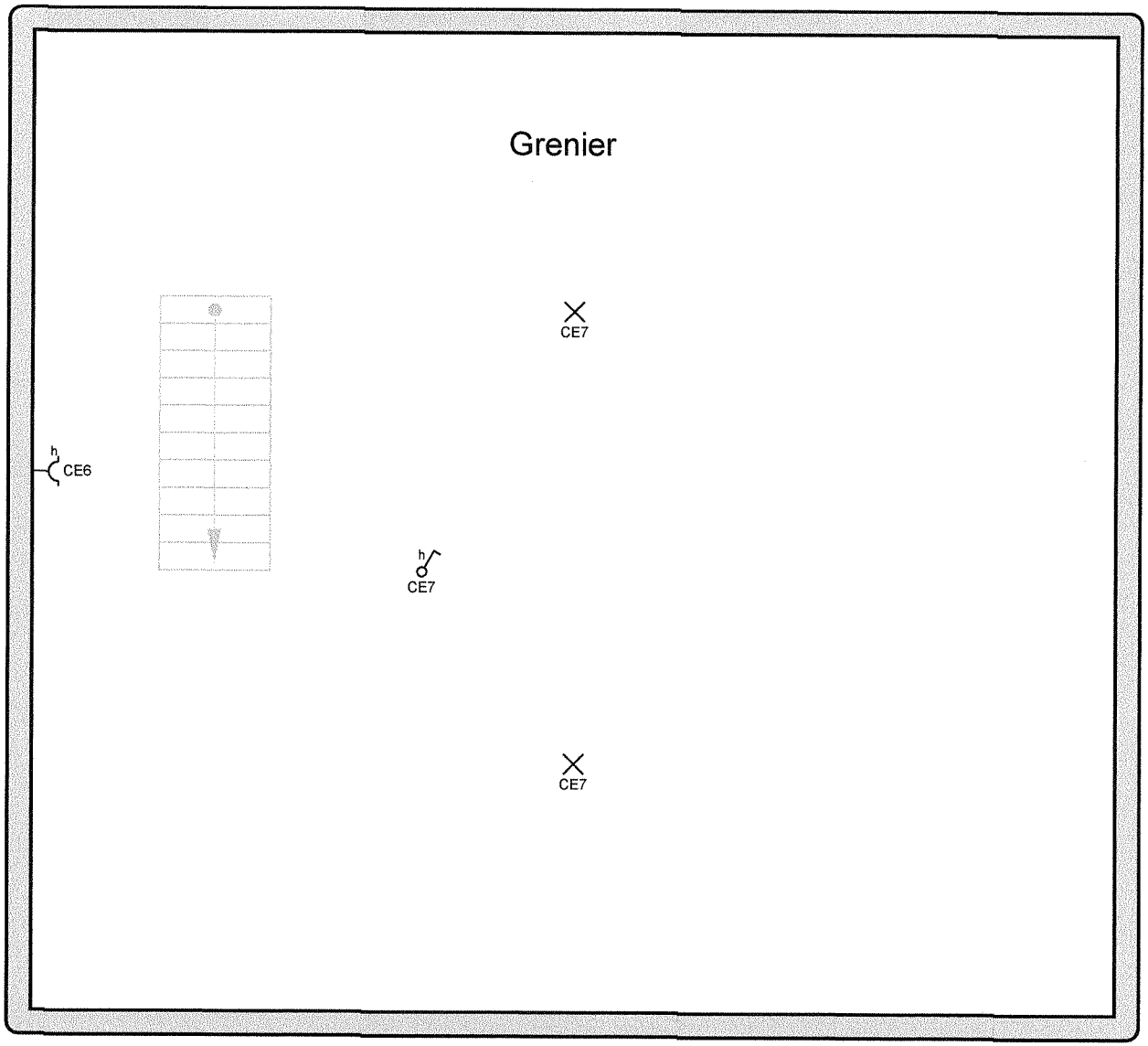
Iglicki Sacha (SIGELEC)
Rue de l'abbaye 63
6200 Châtelineau
GSM: 0479 95 85 63
e-mail: sigelec@outlook.be
BE1008 279 564

SIGELEC
ELECTRICITE GENERALE

p. 4/6
Plan de position

3 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: Sacha Iglicki



Organisme agréé	**Adresse de l'installation électrique** Rue Major 15 6061 Montignies-sur-sambre	**Installateur** Iglicki Sacha (SIGELEC) Rue de l'abbaye 63 6200 Châtelineau GSM: 0479 95 85 63 e-mail: sigelec@outlook.be BE1008 279 564	**p. 5/6** **Plan de position** 3 x 230V ~ 50Hz
Schéma dessiné par: Sacha Iglicki			

A

B

C

CA

CB

CC

CD

CE

CF

CG

CH

CI

D

DA

DB

DC

DD

DE

DF

DG

Organisme agréé

Adresse de l'installation électrique

Rue Major 15
6061 Montignies-sur-sambre

Installateur

Iglicki Sacha (SIGELEC)
Rue de l'abbaye 63
6200 Châtelineau
GSM: 0479 95 85 63
e-mail: sigelec@outlook.be
BE1008 279 564

SIGELEC
ELECTRICITE GENERALE

Liste des circuits

3 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: Sacha Iglicki